



POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 8 août 2008

No de demande : 7-Q-00000C-700-P Et

No de référence : M08-80481-2

GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec (Québec)
G1R 5N5

OBJET : AVIS D'INTENTION

Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joints les projets de vos permis codifiés portant les numéros temporaires 0-Q-001163-PC1, PC2, PC3 et PC4.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion, d'un regroupement ou d'un changement de désignation, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, un ou plusieurs de ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements.

Québec

200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal

545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Vous noterez que la mention de l'aéroport international Montréal-Mirabel a été retranchée du permis et dans le projet de permis PC3, l'Aéroport international Montréal-Trudeau a été substitué à l'Aéroport international Montréal-Mirabel tel qu'il est expliqué dans le rapport administratif ci-joint.

La Commission entend vous délivrer quatre (4) nouveaux permis en remplacement de ceux existants. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1, 2 et 3.3 du rapport administratif ainsi qu'aux projets de permis.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** vos nouveaux permis à partir des projets de permis ci-annexés ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec vos nouveaux permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projets de permis (4)
Permis en vigueur (5)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.
a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

No dossier : 0-Q-001163

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 5

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 5

Nombre de permis résultant de la codification : 4

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	006A, 010A
2	001C
3	012A
4	013A

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001C	2010-09-27	2	2010-09-27
006A	Aucune	1	Aucune
010A	Aucune	1	Aucune
012A	2010-01-19	3	2010-01-19
013A	2010-01-19	4	2010-01-19

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom: 7

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
010A	Des Ruisseaux	79090	Mont-Laurier	79088
010A	Gatineau	81015	Gatineau	81017
006A	Gracefield	83030	Gracefield	83032
006A	Hull	81020	Gatineau	81017
010A	Hull	81020	Gatineau	81017
010A	Masson-Angers	81010	Gatineau	81017
006A	Wright	83035	Gracefield	83032
006A	Zone 1 (CUM)	121001	Zone Montréal	120001

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
013A	Aéroport international Jean- Lesage	198012	4
013A	Aéroport international Montréal-Trudeau	198011	4
010A	Aumond	83090	1
006A	Bois-Franc	83085	1
006A	Bouchette	83050	1
010A	Brownsburg-Chatham	76043	1
010A	Cascades-Malignes	83904	1
006A	Chelsea	82025	1
006A	Coteau-du-Lac	71040	1
006A	Egan-Sud	83075	1
010A	Fassett	80005	1
001C	Frontière Québec - Ontario	105010	2
012A	Frontière Québec - Ontario	105010	3
006A	Gatineau	81017	1
010A	Gatineau	81017	1
010A	Gatineau	81017	1
010A	Gatineau	81017	1
006A	Gracefield	83032	1
006A	Gracefield	83032	1
006A	Grand-Remous	83095	1
010A	Grenville	76055	1
010A	Grenville-sur-la-Rouge	76052	1
006A	Hudson	71100	1
006A	Kazabazua	83015	1
006A	La Pêche	82035	1
010A	Lachute	76020	1
010A	Lac-Pythonga	83902	1
006A	Les Cèdres	71050	1
006A	Les Coteaux	71033	1
006A	L'Île-Perrot	71060	1
010A	Lochaber	80055	1
010A	Lochaber-Partie-Ouest	80060	1
006A	Low	83010	1
006A	Maniwaki	83065	1
006A	Messines	83060	1
010A	Mirabel	74005	1
010A	Montebello	80010	1
010A	Mont-Laurier	79088	1
010A	Notre-Dame-de-Bon- Secours	80015	1
010A	Papineauville	80037	1
010A	Plaisance	80045	1
006A	Pointe-des-Cascades	71055	1
006A	Pointe-Fortune	71140	1
010A	Réservoir-Dozois	89910	1
006A	Rigaud	71133	1

Services Spécialisés Permis

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
006A	Rivière-Beaudette	71005	1
010A	Saint-Eustache	72005	1
006A	Saint-Lazare	71105	1
006A	Saint-Zotique	71025	1
010A	Thurso	80050	1
006A	Vaudreuil-Dorion	71083	1
006A	Zone Montréal	120001	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
010A	Gatineau	81017	1
010A	Gatineau	81017	1
010A	Gatineau	81017	1
006A	Gracefield	83032	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. Notez que le droit de retour n'est pas inscrit sur les permis 001C, 012A et 013A.
3. Bien que difficile d'interprétation nous avons maintenu les conditions et restrictions rattachées au permis 012A. **Cependant considérant la date initiale d'émission du permis, le contexte de l'époque et le sens de la restriction, nous avons appliqué la restriction 1 à l'Aéroport international Montréal-Trudeau sur le PC3.**
4. L'Aéroport international Montréal-Mirabel a été retiré de la liste des territoires autorisés sur le permis 013A.
5. Nous avons révisé la condition et restriction « b) » apparaissant au permis 013A. Suivant la jurisprudence de la Commission, il est entendu que la titulaire n'est pas autorisée à desservir d'autre territoire que celui inscrit au permis. Cependant la Commission a l'habitude d'inscrire cette référence à l'article 43, tel que nous l'indiquons sur le PC 4 à la condition et restriction 3.
6. Notez qu'il y a plusieurs grilles tarifaires valides pour le projet de permis PC 1. Il y aurait lieu de faire un suivi auprès du transporteur.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-PC 1 **en projet**

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1987-09-29

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Aumond (83090)
Bois-Franc (83085)
Bouchette (83050)
Brownsburg-Chatham (76043)
Cascades-Malignes (83904)
Chelsea (82025)
Coteau-du-Lac (71040)
Egan-Sud (83075)
Fassett (80005)
Gatineau (81017)

Gracefield (83032)
Grand-Remous (83095)
Grenville (76055)
Grenville-sur-la-Rouge (76052)
Hudson (71100)
Kazabazua (83015)
La Pêche (82035)
Lachute (76020)
Lac-Pythonga (83902)
Les Cèdres (71050)
Les Coteaux (71033)
L'Île-Perrot (71060)
Lochaber (80055)
Lochaber-Partie-Ouest (80060)
Low (83010)
Maniwaki (83065)
Messines (83060)
Mirabel (74005)
Montebello (80010)
Mont-Laurier (79088)
Notre-Dame-de-Bon-Secours (80015)
Papineauville (80037)
Plaisance (80045)
Pointe-des-Cascades (71055)
Pointe-Fortune (71140)
Réservoir-Dozois (89910)
Rigaud (71133)
Rivière-Beaudette (71005)
Saint-Eustache (72005)
Saint-Lazare (71105)
Saint-Zotique (71025)
Thurso (80050)
Vaudreuil-Dorion (71083)
Zone Montréal (120001)

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

Aucune.

REPLACE LES PERMIS : 0-Q-001163-006A, 010A

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-PC 2 **en projet**

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-09-27

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
De la frontière Québec - Ontario (105010) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, pour les groupes de personnes provenant de la province de l'Ontario, ou ayant voyagé dans cette province et provenant de tous points aux États-Unis ou des provinces du Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et ayant comme destination finale la province de Québec.

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. Ce permis n'autorise pas la cueillette de passagers au Québec.

REMPLACE LE PERMIS : 0-Q-001163-001C

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-PC 3 **en projet**

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-01-19

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

De la frontière Québec - Ontario (105010) à tous les points du Québec, pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, de groupes en provenance des points de la province de l'Ontario autorisés aux permis détenus par la requérante dans cette juridiction.

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. Dans les cas de voyages nolisés provenant de l'aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) et se terminant à l'aéroport international de Montréal-Trudeau, les conditions suivantes s'appliqueront :
 - 1.1 Les passagers devront avoir eu au préalable un mouvement aérien à destination du point d'origine et devront avoir un mouvement aérien subséquent à partir du point de destination;
 - 1.2 Aucun autre privilège de transport nolisé n'est conféré par le présent permis autre que ceux spécifiquement prévus aux présentes;
 - 1.3 Les voyages nolisés devront provenir de et retourner en Europe continentale.
2. POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE : Le service doit être fourni de façon limitative pour le compte de :

ARS Travel and Tours Inc.
Midland Tours Inc.
Silver Line Tours
Maxsaver International Tours Inc.
Conquest Tours
Pathway Tours
Conklin Tours
Pederson World Tours
Go Go Travel & Tours
Soletur
Nevelur

REMPLACE LE PERMIS : 0-Q-001163-012A

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-PC 4 **en projet**

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-01-19

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
De l'Aéroport international Montréal-Trudeau (198011) ou de l'Aéroport international Jean-Lesage (198012) jusqu'à la frontière Québec-Ontario (105010), pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga).

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. Les passagers devront avoir eu au préalable un mouvement aérien à destination du point d'origine et devront avoir un mouvement aérien subséquent à partir du point de destination.
2. Les voyages nolisés devront provenir de et retourner en Europe continentale.
3. La titulaire renonçant aux droits prévus à l'article 43 du Règlement sur le transport par autobus, n'est pas autorisée à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit situé dans la Zone Montréal autre que l'Aéroport international Montréal-Trudeau ou à partir d'un endroit situé dans la Zone Québec autre que l'Aéroport international Jean-Lesage.
4. POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE : Le service doit être fourni de façon limitative pour le compte de :

ARS Travel and Tours Inc.
Midland Tours Inc.
Silver Line Tours
Maxsaver International Tours Inc.
Conquest Tours
Pathway Tours
Conklin Tours
Pederson World Tours
Go Go Travel & Tours
Soletur
Nevelur

REPLACE LE PERMIS : 0-Q-001163-013A

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

NOM :

GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

877 Greyhound Way SW
Calgary, Alberta
T3C 3V8

NEQ : 1145814407

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2004-08-24

DÉCISION NUMÉRO : QPVC04-00169
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2004-08-24

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1969-03-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Egan-Sud (083075)
Chelsea (082025)
Coteau-du-Lac (071040)
Pointe-Fortune (071140)
Rigaud (071133)
Saint-Lazare (071105)
Grand-Remous (083095)
Bois-Franc (083085)
Maniwaki (083065)
Messines (083060)
Bouchette (083050)

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

Gracefield (083032) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire des anciennes municipalités de Gracefield et Wright)
Kazabazua (083015)
Low (083010)
La Pêche (082035)
Gatineau (081017) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Hull)
Hudson (071100)
Rivière-Beaudette (071005)
Saint-Zotique (071025)
Les Coteaux (071033)
Les Cèdres (071050)
Pointe-des-Cascades (071055)
Vaudreuil-Dorion (071083)
L'Île-Perrot (071060)
Zone 1 : Communauté urbaine de Montréal (121001) (On réfère à cette zone tel que décrite dans le Règlement sur le transport par autobus. Décret 671-2001, Annexe 1, en date du 28 juin 2001.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement

~~2008-07-30~~

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-001C

DOCUMENT ÉMIS LE : 2008-05-14

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

877 Greyhound Way SW
Calgary, Alberta
T3C 3V8

NEQ : 1145814407

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-09-28
DATE DE FIN : 2010-09-27

DÉCISION NUMÉRO : QPVC05-00227
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-09-28

REMPLACE LE PERMIS 0-Q-001163-001B

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de
longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à
bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable,
un système de climatisation et un cabinet de toilette

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) pour un service de
transport nolisé extraprovincial unidirectionnel pour les groupes de personnes
provenant de la province de l'Ontario, ou ayant voyagé dans cette province et
provenant de tous points aux États-Unis ou des provinces du Manitoba,
Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et ayant comme destination finale
la province de Québec.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement

CONDITION ET RESTRICTION :
Ce permis n'autorise pas la cueillette de passagers au Québec.

~~2008-07-30~~

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-010A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

NOM :

GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

877 Greyhound Way SW
Calgary, Alberta
T3C 3V8

NEQ : 1145814407

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2004-08-24

DÉCISION NUMÉRO : QPVC04-00169
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2004-08-24

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1980-02-14

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Thurso (080050)
Saint-Eustache (072005)
Lac-Pythonga (083902)
Réservoir-Dozois (089910)
Plaisance (080045)
Papineauville (080037)
Notre-Dame-de-Bon-Secours (080015)
Montebello (080010)
Mirabel (074005)
Lochaber-Partie-Ouest (080060)
Lochaber (080055)
Lachute (076020)

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-010A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

Grenville-sur-la-Rouge (076052)
Grenville (076055)
Cascades-Malignes (083904)
Gatineau (081017) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire
des anciennes municipalités de Masson-Angers, Hull et Gatineau)
Fassett (080005)
Mont-Laurier (079088) (La partie de cette municipalité comprenant le
territoire de l'ancienne municipalité de Des Ruisseaux)
Brownsburg-Chatham (076043)
Aumond (083090)

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupe de personnes exclusivement

~~2008-07-30~~

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-012A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

877 Greyhound Way SW
Calgary, Alberta
T3C 3V8

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-02-24
DATE DE FIN : 2010-01-19

DÉCISION NUMÉRO : MPVC05-00017
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-02-24

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

Catégorie 7: un minibus ou un autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

De la frontière Québec - Ontario (105010) (tous ports d'entrée) à tous les points du Québec, pour le transport extraprovincial unidirectionnel, par autobus, de groupes de passagers en provenance des points de la province de l'Ontario autorisés aux permis détenus par la requérante dans cette juridiction.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-012A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Dans les cas de voyages nolisés provenant de l'aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) et se terminant à l'aéroport international de Montréal (Mirabel), les conditions suivantes s'appliqueront :

- a) Les passagers devront avoir eu au préalable un mouvement aérien à destination du point d'origine et devront avoir un mouvement aérien subséquent à partir du point de destination;
- b) Aucun autre privilège de transport nolisé n'est conféré par le présent permis autre que ceux spécifiquement prévus aux présentes;
- c) Les voyages nolisés devront provenir de et retourner en Europe continentale;

POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE :

Le service doit être fourni de façon limitative pour le compte de :

- ARS Travel and Tours Inc.
- Midland Tours Inc.
- Silver Line Tours
- Maxsaver International Tours Inc.
- Conquest Tours
- Pathway Tours
- Conklin Tours
- Pederson World Tours
- Go Go Travel & Tours
- Soletur
- Nevelur

2008-07-30

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-013A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

NOM :
GREYHOUND CANADA TRANSPORTATION
CORP.

a/s Me David F. Blair
900 boul. René-Lévesque est bur.600
Québec, Québec
G1R 5N5

877 Greyhound Way SW
Calgary, Alberta
T3C 3V8

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-02-24
DATE DE FIN : 2010-01-19

DÉCISION NUMÉRO : MPVC05-00017
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-02-24

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Des aéroports internationaux de Montréal (Mirabel) (198010) et (Trudeau) (198011) et de l'aéroport international Jean-Lesage (Sainte-Foy) (198012) à la frontière Québec - Ontario (105010) (tous ports de sortie) pour le transport extraprovincial unidirectionnel, par autobus, de groupes de passagers à destination de l'aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga).

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

a) Les passagers devront avoir eu au préalable un mouvement aérien à destination du point d'origine et devront avoir un mouvement aérien subséquent à partir du point de destination;

b) Aucun autre privilège de transport nolisé n'est conféré par le présent permis autre que ceux spécifiquement prévus aux présentes. Notamment, les privilèges prévus aux articles 43 et 61 du Règlement sur le transport par autobus sont exclus;

c) Les voyages nolisés devront provenir de et retourner en Europe continentale;

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-Q-001163-013A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-07-03

POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE :

Le service doit être fourni de façon limitative pour le compte de :

- ARS Travel and Tours Inc.
- Midland Tours Inc.
- Silver Line Tours
- Maxsaver International Tours Inc.
- Conquest Tours
- Pathway Tours
- Conklin Tours
- Pederson World Tours
- Go Go Travel & Tours
- Soletur
- Nevelur

~~2008-07-30~~